

<https://elbeuf.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article707>



Pôle ressource : présentation et modalités de saisine

- Circonscription - Pôles ressources -



Date de mise en ligne : mardi 29 avril 2025

Copyright © Éducation Nationale Elbeuf - Tous droits réservés

Le pôle ressource de la circonscription regroupe tous les personnels que l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école (conseillers pédagogiques, maîtres-formateurs, animateurs Tice, enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés, psychologues scolaires, enseignants spécialisés, enseignants itinérants ayant une mission spécifique, etc.). Les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale peuvent être associés autant que de besoin à son action.

L'inspecteur de l'éducation nationale, pilote du pôle ressource, définit, après réflexion conjointe avec les membres du pôle, les axes stratégiques de mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants de la circonscription dont il a la charge. L'objectif de tous les professionnels mobilisés dans ce cadre est de prévenir et de remédier aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves.

[Circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014](#)

Lorsque l'enseignant perçoit une difficulté, scolaire ou comportementale, chez un élève, différentes actions peuvent être mises en place. L'infographie ci-dessous regroupe ce qui peut être fait, tout en sachant que l'ordre n'est pas figé.

Que faire avant d'interpeler le Pôle ressource ?



En amont du pôle ressource...

La place des parents dans cette prise en charge de la difficulté est prépondérante et indispensable. Les réunions, entretiens ou échanges informels avec eux sont nombreux tout au long de ce parcours.

Le pôle ressource peut être saisi lorsque les adaptations mises en place ainsi que les suivis réalisés n'ont pas eu les effets escomptés. Lorsque les difficultés persistent (souffrance d'un collègue, difficulté comportementale ou scolaire d'un élève, difficulté relationnelle avec un parent d'élève, gestion de classe, conflit...), l'enseignant peut saisir le pôle ressource en remplissant la fiche de saisine et l'envoyer à l'adresse suivante : dsden76-cpc-elbeuf2@ac-normandie.fr.

<https://elbeuf.circonscription.ac-normandie.fr/sites/elbeuf.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/docx-a6e7c.svg>

Fiche de saisine du pôle ressource

Le pôle ressource étudiera la situation et vous apportera une réponse.

Une des réponses peut être la mise en place d'un projet personnalisé.

Dans le but de prendre en compte les besoins particuliers d'un élève en situation de handicap lorsque les objectifs d'apprentissage visés sont très éloignés du programme suivi par un élève du même âge, l'équipe pluridisciplinaire peut inclure dans le projet personnalisé de scolarisation le besoin d'une programmation adaptée des objectifs d'apprentissage.

Dans ce cas, il appartient aux enseignants qui ont en charge l'élève en situation de handicap, dans le cadre du conseil de cycle dans le premier degré, du conseil de classe dans le second degré, de construire au minimum pour une année scolaire cette programmation et de la formaliser en référence aux programmes scolaires en vigueur et au socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

L'équipe de suivi de la scolarisation prend alors connaissance de cette programmation et s'assure qu'elle est conforme au projet personnalisé de scolarisation.

[Circulaire n° 2016-117 du 8-8-2016](#)

<https://elbeuf.circonscription.ac-normandie.fr/sites/elbeuf.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/doc-d03fe.svg>

Programmation adaptée des objectifs d'apprentissage